

**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO A L'OCCASION
DE LA REUNION INTERSESSIONNELLE SUR LES MINES ANTIPERSONNEL
Genève, 25-26 juin 2015**

Monsieur le Président ;

Après la réunion des Etats Parties qui s'est déroulée à Maputo au Mozambique en juin 2014 qui a accordé à la République Démocratique du Congo une extension de 6 ans jusqu'à 2021 pour la mise en œuvre de l'article 5 de la Convention sur l'interdiction des Mines Antipersonnel, une série d'activités ont été enregistrées.

Dans le contexte particulièrement difficile de persistance des conflits armés (vous avez certainement appris que les opérateurs du déminage ont été kidnappés dans la région de l'Est du pays), les opérations de déminage et de dépollution se sont poursuivies dans les Provinces du Nord Kivu, du Sud Kivu, du Katanga, du Kasai Occidental, de l'Equateur et Orientale.

Pour l'année 2014 et le Premier semestre 2015 :

- 418.854 m² ont été déminées ;
- 52 mines antipersonnel détruites ;
- 167 Mines Antichars détruite ;
- 68.615 Restes Explosifs de Guerre détruits ;
- 3.403 sessions d'ERM organisées pour 289.849 bénéficiaires ;
- 24 victimes enregistrées dont 23 en 2014 et 1 en 2015.

Monsieur le Président ;

A la conférence de Maputo, il avait été demandé à mon pays de présenter un plan de travail détaillé pour la mise en œuvre de l'article 5. La difficulté de trouver le financement conséquent pour la conception du plan de travail détaillé et réaliste ne nous a pas permis de finaliser nos projections à temps.

Ainsi, en attendant la présentation d'un plan formel et détaillé, notre programme, soulagé partiellement par l'appui financier du Gouvernement du Japon pour cette année, a projeté les activités de 122 zones restantes dont je vous épargne des détails faute de temps, détails qui seront fournis lors de la prochaine réunion des Etats Parties.

Messieurs les Coprésidents ;

A six mois seulement de la mise en œuvre du délai de 5 ans, mon pays éprouve une grande inquiétude sur la diminution du financement dont les conséquences risquent de lui empêcher d'atteindre les objectifs de la prolongation. J'en appelle aux bailleurs de fonds pour un appui significatif dans ce sens.

Ainsi, au nom de ma délégation, je voudrais adresser les remerciements sincères au Gouvernement du Japon dont l'appui a pu faciliter et continue à faciliter la mise en œuvre de l'article 5 dans mon pays.

Je vous remercie

Fait à Genève, le 25 juin 2015.-

Maître SUDI ALIMASI KIMPUTU
COORDONNATEUR NATIONAL DU CENTRE
CONGOLAIS DE LUTTE ANTIMINES